



AUTORISATION D'EXHUMATION

MV/MED 2025-378
Commune de TROUVILLE-SUR-MER
Cimetière de TROUVILLE-SUR-MER
Concession n°258 d'une durée de 30 ans.
Dans la division 19 - Ligne 7 - Case 3
Délivrée le 28 novembre 1967
A Monsieur Albert LEPREST
Demeurant à l'époque : 59 rue des Pavillons – 14800 DEAUVILLE

Le Maire de la commune de TROUVILLE-SUR-MER

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles R. 2213-40 à R. 2213-42 ;

Vu l'arrivée à expiration du délai de rotation de deux ans prévus par la loi en date du 28 octobre 2012, à l'effet de faire exhumer le corps de :

- Madame Angèle, Berthe DESCCELLIERS décédée le 15 septembre 1969
- Monsieur Albert LEPREST décédé le 11 novembre 1977

et ré-inhumer dans l'ossuaire du cimetière communal, conformément aux prescriptions de l'article R. 2223-6 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Autorise :

L'entreprise Pompes Funèbres Générales de Trouville-sur-Mer, domiciliée 17 rue Victor Hugo – 14360 TROUVILLE-SUR-MER, à faire procéder à l'exhumation de :

- Madame Angèle, Berthe DESCCELLIERS épouse LEPREST
- Monsieur Albert LEPREST

Ces opérations auront lieu le 21 octobre 2025 à 08h30

Elles seront terminées en dehors des heures d'ouverture du cimetière.

La Police Municipale sera convoquée sur place à la moindre découverte d'objets précieux ou personnels et un procès-verbal sera dressé à la suite de ces opérations.

A TROUVILLE-SUR-MER, le 20 octobre 2025

Le Maire :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Caen ou sur le site internet www.telerecours.fr
dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.